

CURSUS DES ETUDES MUSICALES

A) CYCLE INITIATION (cycle sur 2 ans)

Initiation 1er année – (Enfants scolarisés en grande section maternelle)

Ce sont des séances collectives de 12 enfants environ et d'une durée de 45 mn hebdomadaire.

L'objectif est d'explorer avec un groupe d'enfants de grande section maternelle, la musique sous ses différents aspects : musical, gestuel et relationnel. L'enfant pourra prendre conscience de son corps, de sa voix, des possibilités de bouger, de la nécessité de l'écoute de l'autre, de la relation avec l'autre à travers plusieurs activités à caractère ludique : improvisations, imitations, recherches de sons, jeux... Et aussi appréhender les notions de hauteur, d'intensité, de durée, des divers paramètres de la musique.

A l'issue de l'éveil musical 1^{er} année, l'élève intégrera le cours éveil musical 2^{ème} année.

Initiation 2ème année – (Enfants scolarisés en CP)

Ce sont des séances collectives de 12 enfants environ et d'une durée de 1 heure hebdomadaire.

Les objectifs sont : l'initiation au langage musical, la sensibilisation et le développement de l'écoute, le rythme, le chant, ainsi que le jeu instrumental et collectif à partir des instruments disponibles de l'école.

Au cours de cette année d'initiation, des rencontres sont organisées afin de sensibiliser les enfants aux différentes pratiques instrumentales de l'école de musique.

A l'issue de l'éveil musical 2^{ème} année, l'élève intégrera le cycle de formation.

B) CYCLE DE FORMATION (A partir du niveau scolaire CE1)

1) Parcours diplômant

☛ Pratique collective obligatoire

Formation Musicale (avec pratique instrumentale collective intégrée)

durée des cours : entre 1h et 1h30

Cursus : - **1^{er} cycle** : 1C1 - 2C1 - 3C1 - 4C1 - 5C1 (fin cycle 1)

- **2^{ème} cycle** : 1C2 - 2C2 - 3C2 - 4C2 (fin cycle 2)

Atelier Adultes

* A la fin du niveau 3C2, l'élève peut, sur sa demande, intégrer le parcours accompagnement.

* L'obtention du diplôme de fin de cycle 2 permet à l'élève la poursuite du cursus diplômant tout en étant dispensé de formation musicale.

☛ Pratiques collectives (obligatoire à partir du niveau 4C1 d'instrument)

- Orchestre EMD : à partir du niveau 3C1 de Formation Musicale
- Ensemble à cordes : à partir du niveau 3C1 de Formation Musicale
- Harmonie : à partir de la troisième année du 2^{ème} cycle du parcours diplômant
- Ensembles de classe
- Atelier de musique traditionnelle
- Atelier déchiffrage
- Atelier Jazz
- Musique de chambre
- Atelier polyphonie instrumentale
- Ateliers Musiques Actuelles

☛ Pratiques Instrumentales

- **1^{er} cycle** Durée 5 ans durée du cours 30mn
- **2^{ème} cycle** Durée 5 ans durée du cours 45mn
- **3^{ème} cycle** Durée 3 ans durée du cours 1h

Le passage de cycle est déterminé sur proposition du professeur par une évaluation obligatoire de fin de cycle. Le programme est imposé et annoncé environ six semaines avant la date de l'évaluation.

2) Parcours accompagnement

- Accessible aux élèves adultes
- Accessible aux élèves du parcours diplômant ayant terminé leur année de 3C2 de formation musicale et après l'évaluation des acquis nécessaires à la poursuite des pratiques collectives et individuelles.

Contenu : Pratique collective adaptée
Pratique instrumentale : durée du cours 30mn

3) Parcours spécialisé

Sur proposition du conseil pédagogique, un élève rencontrant des difficultés particulières pourra se voir proposer le parcours spécialisé aménagé en fonction de ses difficultés.

CURSUS DANSE

A) CYCLE D'INITIATION (cycle sur 2 ans)

Initiation 1ère année – (Enfants scolarisés en grande section maternelle)

Ce sont des séances collectives de 12 enfants environ et d'une durée de 45 mn hebdomadaire.

L'objectif est d'explorer avec un groupe d'enfants de grande section maternelle l'approche de la danse sous ses différents aspects par une découverte d'éléments gestuels simples, d'une prise de conscience du schéma corporel et de la latéralisation, des mises en situation chorégraphiques, des relations entre musique et mouvement.

L'ensemble de ces approches se fera à partir d'activités à caractère ludique et adapté.

A l'issue de l'initiation 1^{er} année, l'élève intégrera le cours d'initiation 2^{ème} année.

Initiation 2ème année – (Enfants scolarisés en CP)

Ce sont des séances collectives de 12 enfants environ et d'une durée de 1 heure hebdomadaire.

Les objectifs sont de développer la créativité, la mémorisation, la relation aux autres et la musicalité. D'élaborer des exercices plus complexes et d'effectuer une approche plus approfondie de la technique de la danse.

A l'issue de l'initiation 2^{ème} année, l'élève intégrera le cycle de formation.

B) CYCLE DE FORMATION (A partir du niveau scolaire CE1)

- Cursus : - **1^{er} cycle** : 1C1 - 2C1 - 3C1 - 4C1 – durée du cours 1h
5C1 (fin cycle 1) - durée du cours 1h15
- **2^{ème} cycle** : 1C2 / Ados – Classique intermédiaire – Adultes
durée des cours 1h15

EVALUATION

L'évaluation permet de mesurer la progression de l'élève et lui donne des repères sur son évolution et sur le développement de son autonomie.

☛ Pratique Artistique :

- Inter cycle :

- Contrôle continu de la pratique individuelle par le professeur.
- Contrôle continu de la pratique collective par le professeur.
- Deux bulletins semestriels synthétisant les évaluations sont adressés aux familles.
- Possibilité d'une évaluation sur proposition du professeur.

- Fin de cycle :

- Evaluation de fin de cycle obligatoire pour déterminer l'entrée en cycle supérieur.
- Contrôle continu de la pratique individuelle par le professeur.
- Contrôle continu de la pratique collective par le professeur.